



INFO SCCCUL

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Info SCCCUL vous informe des diverses activités de votre syndicat et sur des sujets d'intérêt commun concernant les milieux universitaire et syndical. Lisez-le !

Édition du 10 mars 2015

Pour tout problème de lecture de ce bulletin, allez à : <http://www.sccc.ulaval.ca/nouvelles/info-sccc/>

Actualités

Faire partie de l'ARUL... un choix judicieux!

Depuis mai 2014, vous pouvez adhérer, en tant que chargés de cours, à l'Association des retraités de l'Université Laval (ARUL), lorsque vous êtes retraités. L'ARUL regroupe plus de 2 000 personnes ayant œuvré à l'Université Laval. Ses objectifs sont de favoriser le bien-être individuel et collectif de ses membres et de les représenter auprès de divers organismes et instances. Les membres de l'ARUL sont âgés de plus de 55 ans, et la grande majorité habite toujours la région de Québec. Ils composent un groupe dynamique engagé dans de nombreux domaines d'activités. La carte de membre de l'Association vous permettra de maintenir un sentiment d'appartenance à notre institution, de vous identifier auprès de certains commerçants partenaires et de profiter ainsi de rabais pouvant aller jusqu'à 15 %. Nous travaillons d'ailleurs à sa bonification. Le lien qui suit vous donne la possibilité de mieux connaître l'ARUL et d'apprécier les avantages d'en faire partie : <http://www.arul.ulaval.ca/adhesion/>. Si vous désirez assister à une rencontre d'information offerte aux nouveaux retraités de l'Université Laval, en voici l'agenda. **Date** : 27 avril 2015

Heure : de 17 h à 19 h

Lieu : Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2320 Veuillez noter qu'une réservation est nécessaire : merci d'appeler Monsieur Christian Pellerin, président du comité de recrutement au 418-802-4061. Au plaisir de vous accueillir au sein de notre association, Jacques Bureau, président de l'ARUL, et les membres du Conseil d'administration

Prix d'excellence en enseignement 2014-2015

La période d'appel de candidatures pour les prix d'excellence en enseignement est maintenant ouverte et se terminera le vendredi 8 mai 2015 à 16 h. Les chargées et chargés de cours peuvent postuler dans deux volets : le premier, intitulé « Pratiques pédagogiques », dans la catégorie « distinction en enseignement », et le second, intitulé « Production pédagogique », dans les catégories « cours à distance », « matériel complémentaire, notes de cours ou volume pédagogique », « ressource pédagogique numérique » et « internationalisation de la formation », une nouvelle catégorie du concours. Excellence, engagement, créativité et innovation sont les mots-clés de ce concours. Les dossiers soumis seront analysés au cours de l'été. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 9 novembre 2015 à l'Université Laval. Pour plus d'informations : http://www.bsp.ulaval.ca/reconnaissance/prix_14_15/prix_14_15.php Pour des conseils dans la préparation de votre dossier de candidature, merci de contacter le **Bureau des services pédagogiques**, soit par téléphone (418 656-2131, poste 3234), soit par courriel : excellence@bsp.ulaval.ca.

RAPPEL : Nouvelle option de placement au RCRUL

Le Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL) offre une nouvelle option de placement qu'il faut choisir, si vous le désirez, **d'ici le 15 mars 2015**. Pour plus d'informations sur les différents fonds de placement et sur l'option Cycle de vie, merci de consulter le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.rcrul.ulaval.ca/>

À votre agenda

15 mars 2015, à 16 h

Date limite pour les demandes de perfectionnement de longue durée. Pour avoir accès au formulaire d'inscription : <http://www.scccul.ulaval.ca/documents/formulaires/formulaires/>

15 mars 2015, à minuit

Date limite pour l'inscription annuelle **obligatoire** des chargés de cours (2015-2016). Pour s'inscrire : <https://oraweb.ulaval.ca/pls/psk/menu>

17 avril 2015, de 15 h 30 à 18 h 30

Réunion de l'assemblée générale statutaire d'hiver du SCCCUL au local 3136 du pavillon Charles-de Koninck. Ordre du jour à venir.

8 mai 2015, à 16 h

Date et heure de clôture du concours pour les Prix d'excellence en enseignement de l'Université Laval 2014-2015. Pour infos : http://www.bsp.ulaval.ca/reconnaissance/prix_14_15/prix_14_15.php

19 mars 2015 : Soirée de l'enseignement supérieur organisée par la FNEEQ



Dans le cadre de ses activités en vue des États généraux de l'enseignement supérieur, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) organise une Soirée sur l'enseignement supérieur. « Le 19 mars 2015, diverses formes d'intervention seront proposées (textes, poèmes, prestations artistiques, témoignages, déclarations, installations). L'éducation est un droit humain, de la naissance à la mort, un droit dont l'exercice profite à une société libre, démocratique, égalitaire et heureuse. Il est temps de joindre nos forces, de prendre la parole publique, de préciser ce rêve d'un Québec où l'éducation serait une véritable priorité nationale, un véritable droit. » **Soyez des nôtres!** Cette soirée s'inscrit dans une suite d'événements préparatoires à ces États généraux, dont on fait partie les deux conférences publiques de **Nico Hirtt** et d'Yves Gingras sur l'enseignement supérieur, présentées à Montréal en mars 2013 ainsi que le Forum sur les enseignantes et enseignants universitaires contractuels, qui s'est tenu du 20 au 22 novembre 2014.

Échos du comité des relations du travail (CRT)

Le perfectionnement de longue durée : un moyen pour améliorer ses connaissances et développer ses compétences

Le 15 mars 2015 est la date limite pour soumettre un projet d'activités de perfectionnement de longue durée pour la période allant du 1er mai au 31 août 2015. Sont admissibles au perfectionnement de longue durée les projets de recherche et de recherche-crédation, les programmes d'études supérieures, la préparation d'un article ou d'un livre, les stages de perfectionnement de 21 jours et plus, etc. Le montant auquel donne droit un perfectionnement de longue durée équivaut généralement au salaire d'une charge de cours de 45 heures. Toutefois, selon la catégorie visée, ce montant peut varier. Pour plus de renseignements sur ce fonds et sur les conditions d'admissibilité, voir le chapitre 19 de la **convention collective**. Pour en savoir plus sur les montants attribués selon la catégorie de projets ainsi que sur les documents à soumettre, voir l'annexe J de la convention. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web du SCCCUL, sous l'onglet « **Documents** ». En tout temps, vous pouvez recourir aux conseils des agents de relations du travail en les joignant au téléphone (418 656-2202) ou par courriel à crt@scccul.ulaval.ca. Le nombre de projets qu'il est possible d'accepter étant limité, il est important de soumettre un dossier de qualité, conforme à tous les critères d'admissibilité. Les agents de relations du travail Enith Ceballos
Élisabeth Cyr (intérim)

Votre liste de pointage : à vérifier!

Il est essentiel que chacun de vous vérifie sa liste de pointage afin d'en contrôler l'exactitude et la conformité avec les contrats obtenus. Les points d'ancienneté étant utilisés pour l'attribution des cours, cette liste doit être à jour. Si, à la suite de cette vérification, vous constatez des erreurs, vous devez en informer le vice-rectorat aux ressources humaines (VRRH) en écrivant à l'adresse courriel mentionnée à la fin des listes de pointage, et envoyer une copie de ce message à votre syndicat (crt@scccul.ulaval.ca), afin que nous puissions faire le suivi. **Pour vérifier votre liste de pointage : https://oraweb.ulaval.ca/pls/psk/psk002_point.selectionner_unite_public** Si vous avez besoin d'aide, nous vous invitons à communiquer avec nous au 418 656-2202 ou par courriel à crt@scccul.ulaval.ca. Les agents de relations du travail

RAPPEL : L'inscription annuelle : pour votre accès à l'emploi!

Nous vous informons que la période d'inscription annuelle pour l'année 2015-2016 se tiendra du 15 février au 15 mars 2015. À cet effet, le responsable de votre unité doit vous faire parvenir un avis vous invitant à remplir le formulaire d'inscription. À noter que cet avis vous parviendra uniquement par le biais de votre adresse courriel de l'Université Laval. Cette inscription sert à établir la liste de disponibilité des chargés de cours pour les trois sessions de l'année universitaire à venir. Cette inscription est obligatoire si vous voulez que l'unité vous attribue des cours en 2015-2016. Si l'inscription annuelle concerne principalement les **chargés de cours à forfait**, nous suggérons fortement aux **chargés d'enseignement de s'inscrire aussi**. Pourquoi? Un chargé d'enseignement est considéré servi aux fins de l'attribution des charges de cours de son unité pour les sessions couvertes par son contrat. Or, des changements peuvent se produire dans le régime d'emploi pendant la durée du contrat. Ces changements sont impossibles à prévoir. Procéder à l'inscription annuelle permettra, si nécessaire, de postuler pour des charges de cours à forfait. De plus, le chargé d'enseignement qui ne veut pas renouveler ou reconduire son contrat, mais qui désire obtenir une charge de travail au cours de l'année universitaire suivant la date de fin de son contrat, doit s'inscrire comme tout chargé de cours à forfait pendant la période d'inscription annuelle précédant la fin de son contrat. L'attribution de charges de cours se fera alors selon les modalités prévues au chapitre 13 de la convention. Nous vous invitons donc, chargés de cours à forfait et chargés d'enseignement, à **remplir le formulaire d'inscription annuelle 2015-2016 d'ici le 15 mars 2015, à minuit**. Par ailleurs, si vous êtes chargée ou chargé de cours dans plus d'une unité (département, école ou faculté), vous devez vous inscrire dans chacune d'elle. Notez que **seule l'inscription en ligne est possible**. Une fois l'inscription complétée, vous devez transmettre le formulaire auprès de la direction de votre unité. Vous devriez recevoir **un courriel de confirmation** du vice-rectorat aux ressources humaines (VRRH). Si vous ne recevez pas ce courriel de confirmation, votre inscription n'a pas été acheminée correctement. **Pour s'inscrire : <https://oraweb.ulaval.ca/pls/psk/menu>** Le **formulaire d'inscription** Tout chargé de cours doit remplir le formulaire d'inscription en indiquant pour chacune des sessions visées : - les plages horaires préférées ainsi que celles de non-disponibilité;

- le nombre total d'heures de cours et de tâches liées ;

- sa disponibilité ou sa non-disponibilité, pour effectuer des tâches hors campus et, s'il y a lieu, les restrictions de déplacement;

- la liste des cours qu'il souhaite obtenir, en inscrivant le chiffre traduisant un ordre de préférence (1, 2, 3, etc.);

- pour chaque cours demandé, le nombre d'heures maximal qu'il souhaite travailler chaque session;

- s'il préfère donner des cours différents avant d'en répéter un. **Une NOUVEAUTÉ dans le formulaire d'inscription** Le chargé de cours doit indiquer s'il sera ou non en « double emploi » pendant toute l'année universitaire 2015-2016. Qu'est-ce que le statut de « double emploi » (article 13.04) Est en « double emploi » tout chargé de cours qui : a) effectue un travail annuel rémunéré (exercé pour le compte d'un employeur ou à titre de professionnel, de travailleur autonome, de contractuel ou autre) et dont l'emploi du temps correspond au nombre d'heures hebdomadaires ou mensuelles travaillées par des personnes effectuant des tâches similaires à temps complet, et ce, en fonction de ce qui est généralement reconnu dans le secteur de travail; b) a un emploi à temps complet et est en congé avec traitement; c) a un emploi à temps complet et est en disponibilité avec traitement. **Une exception** : tout chargé de cours qui faisait partie du bassin de compétences d'une unité le jour de la signature de la convention (25 octobre 2013) et qui répond à l'un ou à l'autre de ces critères est considéré en « double emploi avec dérogation », ce qui signifie qu'il est considéré comme un chargé de cours en « simple emploi ». Tout chargé de cours qui ne répond pas à l'un ou à l'autre de ces critères est considéré en « simple emploi » aux fins de l'application de la convention. Si vous désirez avoir des conseils concernant votre inscription annuelle, votre statut d'emploi ou si vous avez besoin d'aide, nous vous invitons à communiquer avec les agents de relations du travail au 418 656-2202 ou par courriel à crt@scccul.ulaval.ca Les agents de relations du travail (CRT)

Dossiers

APPEL À CONTRIBUTIONS

Vous voulez publier un article sur votre expérience d'enseignement ou faire un compte-rendu de lecture sur un sujet explorant des facettes de l'enseignement universitaire? L'Info SCCCUL vous offre un espace dans ses pages. Dans la foulée du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels de novembre 2014, le SCCCUL a fait de l'enseignement un dossier clé pour l'année 2014-2015. Pour nourrir la réflexion de tous à ce sujet, la rubrique « Dossiers » de l'Info SCCCUL s'ouvre aux propositions de tous les chargées et chargés de cours désirant partager, par le biais de courts articles, leurs connaissances, leurs expériences et leurs intérêts à l'égard de l'enseignement universitaire. Les **sujets abordés** peuvent toucher différents aspects de l'enseignement et concerner, par exemple, des méthodes pédagogiques expérimentées en classe, un examen de la formation à distance, une réflexion sur les conditions actuelles de l'enseignement universitaire par les chargés de cours, etc.

Ces articles peuvent commenter une pratique, mettre l'accent sur des aspects théoriques ou faire référence à des questions générales concernant l'enseignement, la recherche, etc. Vous pouvez aussi proposer un compte-rendu de lecture sur un sujet abordant des questions touchant l'enseignement, le travail contractuel ou la contribution des chargés de cours à la formation universitaire. Les articles doivent être d'une longueur approximative de 1 000 mots, comporter un titre ainsi que les références bibliographiques des auteurs cités, s'il y a lieu. Les articles, signés, pourront éventuellement faire l'objet d'un recueil publié annuellement. Votre participation à cette rubrique de l'Info SCCCUL est d'un grand intérêt et nous espérons que plusieurs d'entre vous continueront de répondre à cet appel! Anne Beauchemin

V.-p. aux communications

« Faire tomber les mythes » : compte-rendu du Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels (du 20 au 22 novembre 2014)

Atelier thématique : la précarité et l'intégration des chargés de cours Le problème de la précarité des chargés de cours et la difficulté de leur pleine intégration dans leur milieu de travail constituent les deux volets, interreliés, d'une situation de plus en plus préoccupante, en particulier dans le contexte actuel du recours accru à cette catégorie d'enseignants par les universités. Il était donc pertinent que l'un des ateliers du Forum de novembre 2014 se penche sur la question. Cet atelier était animé par Marie Blais, chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et présidente du SCCCUQ, par Jawaher Chourou, chargée de cours à l'UQAM, par Monique Demers, chargée de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et vice-présidente du SCCCUQAC et par Carole Verochewski, chargée de cours à l'Université de Montréal et membre du SCCCUM. D'entrée de jeu étaient soulignés certains éléments caractérisant la situation des chargés de cours dans le contexte universitaire. De plus en plus diplômés et qualifiés dans leur domaine, plusieurs enseignent maintenant aux 2e et 3e cycles. Ils siègent aussi dans plusieurs comités ou instances officielles de leur université et plusieurs ont la responsabilité de tâches administratives. Or, malgré cette implication de facto dans la vie universitaire, la situation des chargés de cours demeure globalement précaire, et leur pleine intégration à leur milieu de travail fait souvent défaut. La présentation de cette thématique aura permis de mesurer l'ampleur de la précarité chez les chargées et chargés de cours dans toutes les universités du Québec et de mettre en évidence les difficultés de leur reconnaissance et de leur intégration dans l'enseignement universitaire. **Des acquis gagnés de haute lutte** Les problèmes rencontrés ne sont pas nouveaux. Ils ont fait l'objet de maintes revendications, et ce, depuis les débuts de la syndicalisation de ce corps enseignant, il y a maintenant 35 ans. Grâce à ces revendications, certains acquis ont été obtenus en ce qui concerne la reconnaissance des compétences. Par exemple, à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), sont reconnues aux chargés de cours, pour chaque exigence de qualifications pour l'enseignement (ou EQE, l'équivalent de nos PECC), des compétences dans un domaine ou dans une discipline plutôt que par cours, reconnaissance qui a contribué à la stabilisation de l'emploi en leur permettant de postuler un plus grand nombre de cours pour chaque EQE reconnu. Cette reconnaissance est le résultat d'une démarche entreprise conjointement avec les directions départementales dans le cadre d'un comité paritaire syndical-patronal, entre 2009 et 2013. Au fil de nombreuses luttes ponctuées de grèves qui ont abouti notamment à la création d'une enveloppe budgétaire permettant aux chargés de cours de réaliser des projets pédagogiques, de se perfectionner par la mise à jour de leurs connaissances et de participer à des activités d'ordre scolaire, comme l'évaluation et la révision des programmes, les syndicats ont aussi défendu la nécessité d'une meilleure intégration des chargés de cours. Par cette revendication, les syndicats ont cherché à mettre fin au travail et aux tâches réalisés bénévolement. De fait, grâce à ces divers projets, les chargés de cours ont acquis plus de place dans les universités et ont vu leur rôle s'étendre à de nouvelles activités, notamment par l'animation de conférences, l'organisation de colloques et de congrès, la supervision de stages et, pour certains, la participation à l'encadrement de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat (Source : FNEEQ, novembre 2014). Dans la foulée de ces éléments positifs soulignés par la FNEEQ, les participants de l'atelier ont mentionné d'autres progrès acquis de haute lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Voici des exemples : · À l'UQAM, des comités de liaison locaux (CLL) dans les départements, les facultés, les écoles et les instituts ont été mis en place pour une meilleure intégration des chargés de cours à la vie de l'institution, ce qui leur permet de prendre part à des discussions, réflexions et décisions relatives à l'enseignement. L'intégration prend aussi la forme de projets de production de matériel pédagogique, de participation à des comités départementaux (comités pédagogiques, comités de réforme ou d'évaluation de programmes), de coordination de l'enseignement et de gestion des fonds d'intégration par le comité paritaire. À l'Université de Sherbrooke, on reconnaît aux chargés de cours, au moyen des EQE, un champ de compétences, comme à l'Université du Québec à Chicoutimi. De plus, une personne externe au comité paritaire évaluant les demandes d'EQE fait maintenant partie de ce comité. La présence d'un point de vue externe a l'avantage de contrebalancer celui de l'administration et des professeurs. Le rôle d'arbitre de cette personne externe a souvent servi à contrer l'arbitraire dans l'attribution des EQE; · À l'Université Laval, la création du statut de « chargé d'enseignement » a stabilisé ces enseignants dans leurs unités par des contrats annuels ou pluriannuels, ce qui leur permet d'organiser leur travail plus longtemps à l'avance. Leur présence accrue dans leurs départements respectifs a eu pour effet d'augmenter la reconnaissance de leur contribution à l'effort éducatif. **Des points à améliorer** Les discussions menées dans cet atelier ont démontré toutefois qu'il reste fort à faire au chapitre de la précarité et de l'intégration des chargés de cours dans le milieu universitaire. Malgré leur contribution substantielle à la vie universitaire, et en dépit des avancées syndicales, les enseignants contractuels sont unanimes à souligner le peu de reconnaissance, par les institutions d'enseignement supérieur, de leur apport. Évoquant la précarité de leur situation, certains se voient même comme des « pigistes », des « mercenaires du savoir », des « commis voyageurs », etc. Au fil des discussions, plusieurs problèmes récurrents qui engendrent la précarité et le manque d'intégration ont été soulevés par les participants : · une bonne partie du travail effectué sans rémunération ou avec une rémunération inadéquate, comme monter un cours ou assurer le suivi et l'encadrement des étudiants; · l'alourdissement de la tâche de travail et le risque d'épuisement professionnel qui en découle; · la fragmentation de la tâche, notamment avec les cours en ligne, dans lesquels on segmente la création de contenu et sa mise en forme, un problème auquel s'ajoute l'intervention de tuteurs et de correcteurs qui assument une partie de l'encadrement ou de l'évaluation des travaux; · l'absence de pointage pour une bonne partie du travail accompli; · le manque d'espace de travail (bureaux) au sein des unités; · le sentiment d'insécurité découlant de trop courts préavis dans l'attribution des charges de cours. **Les dispositifs de la précarisation** Les participants ont identifié un certain nombre de dispositifs structurels responsables de leur précarisation. *Les dispositifs internes* : · certaines formes d'arbitraire dans l'attribution des EQE; · le veto des responsables d'unités sur la programmation des cours offerts; · la non-implication récurrente des enseignants contractuels dans la programmation des cours et à d'autres niveaux décisionnels de l'université; · l'accès limité aux ressources financières (subventions, programmes d'aide, congé sabbatique, etc.) et logistiques (bureau, articles de bureau, etc.); · l'obligation de monter de nouveaux cours à une fréquence supérieure à celle des professeurs, d'où la faible possibilité d'accumulation des connaissances et d'approfondissement de l'enseignement; · le problème de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire la possibilité pour les professeurs de récupérer à tout moment une formation développée par un enseignant contractuel; ·

le modèle d'évaluation des cours, qui ne tient pas compte des particularités de l'enseignement par des enseignants contractuels. *Les dispositifs externes* : · la réforme de l'assurance-emploi, qui considère les enseignants contractuels comme des « prestataires fréquents », sans égard pour les conditions d'emploi; · la faiblesse de la protection sociale pour les enseignants contractuels. **Quelques propositions** Les discussions ont cheminé vers un certain nombre de propositions, dont les principales sont : · rendre compte, à l'aide d'une enquête, de la situation des chargés de cours dans chacune des unités de toutes les institutions d'enseignement supérieur; · accroître la visibilité du travail des chargés de cours; · orienter la gouvernance universitaire vers plus de collégialité et vers une plus grande solidarité de l'ensemble du corps enseignant, qui impliquerait davantage les enseignants contractuels dans la prise de décisions de l'institution, en particulier dans les assemblées d'unités (UR); · lutter contre les dérives managériales : l'université n'est pas une entreprise comparable à celles du monde des affaires; · de meilleurs régimes de retraite pour les enseignants contractuels. **Conclusion** Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des chargés de cours sur le plan de la précarité et de l'intégration. L'amélioration des conditions de travail est directement liée à la reconnaissance de leur contribution à l'enseignement universitaire. Les participants aux discussions ont souligné différentes manières de reconnaître cette contribution dans chaque université. L'Université Laval a été la première à instaurer le statut de « chargé d'enseignement », auquel s'intéressent maintenant d'autres directions universitaires. Si ces enseignants ont bénéficié, par ce nouveau statut, d'une meilleure stabilité d'emploi, force est de reconnaître que certains aspects de leur régime d'emploi devraient faire l'objet d'une réflexion, notamment sur le plan de la flexibilité de ces contrats, lorsque la tâche devient trop lourde. Plusieurs syndicats de chargés de cours mènent une réflexion à propos de l'instauration de ce nouveau statut, souhaité par l'administration de leur université. Il faut aussi rappeler que si un petit nombre de chargés d'enseignement, sur la totalité des chargés de cours à forfait, ont pu bénéficier d'une plus grande stabilité d'emploi et d'une amélioration de leurs conditions de travail, il n'en demeure pas moins que la précarité des chargés de cours à forfait n'a pas diminué et que leur intégration dans les universités n'est pas satisfaisante au regard de la formation qu'ils ont acquise pour donner un enseignement de qualité. Est-il normal d'enseigner à plein temps pendant 20 ou 25 ans et d'avoir toujours le statut d'enseignant contractuel? Nicole Blouin, chargée de cours au Département d'information et de communication
Roberson Édouard, chargée de cours au Département de sociologie

Vie syndicale

SCCCUL : compte-rendu de la réunion du comité d'information et de mobilisation

Les membres du comité d'information et de mobilisation se sont réunis le 24 février 2015 dans le but de discuter de diverses activités à réaliser au cours des sessions d'hiver et d'automne 2015. Au menu, un calendrier d'événements récurrents associés au monde de l'enseignement, au monde syndical et à l'univers social, que le SCCCUL propose de souligner dans le but d'accroître la visibilité des chargées et chargés de cours et de démontrer notre solidarité avec le milieu syndical. Dans ce calendrier, on retrouve par exemple : - le **8 mars**, Journée internationale des femmes : 47,4 % de nos chargés de cours sont des femmes; - le **1er mai**, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs : une date charnière dans l'histoire du syndicalisme, qui sera, en 2015, un moment clé dans la lutte contre l'austérité; - le **24 septembre**, Journée de la militance : une occasion de souligner l'importance de la militance pour toute organisation syndicale; - le **5 octobre**, Journée mondiale des enseignants : pour encourager une réflexion collective sur le travail des enseignants; - le **22 novembre**, Journée nationale des chargées et des chargés de cours : pour souligner notre présence et notre apport à la formation universitaire. Ces activités, dont la teneur sera peaufinée au fil des rencontres du comité, pourraient prendre différentes formes : communiqués à publier, présentation de conférences sur des sujets concernant l'enseignement, la pédagogie ou le monde étudiant, organisation de tables rondes et de débats, 5 à 7 festifs autour du syndicalisme et de la militance, marche de solidarité, etc. Notre but est, principalement, de susciter une réflexion sur le rôle des chargées et des chargés de cours dans la société d'aujourd'hui et de demain et de signifier ouvertement leur apport au monde de la connaissance à travers la formation de leurs étudiants. Un autre sujet était à l'ordre du jour de cette réunion, celui du 30e anniversaire du SCCCUL en 2017, qui correspondra au début de la période de négociation de notre prochaine convention collective. Cette année sera donc particulièrement occupée, et il faut dès maintenant choisir comment nous entendons souligner cet anniversaire, dans le contexte de cette nouvelle négociation. D'ores et déjà, on peut affirmer que cet anniversaire sera l'occasion d'une présence visuelle accrue des chargés de cours au moyen d'affiches, de capsules vidéos, du rafraîchissement de la murale du SCCCUL située dans le tunnel entre le pavillon Alphonse-Desjardins et le pavillon Charles-De Koninck, qui avait été réalisée lors du 15e anniversaire de notre syndicat, etc. Anticiper toutes ces activités est enthousiasmant pour les membres du comité d'information et de mobilisation, qui auront le temps de mettre à l'épreuve le contenu et la forme qu'elles prendront. Anne Beauchemin,

V.-p. aux communications et responsable du comité d'information et de mobilisation.

CCQCA : « Femmes en marche pour l'égalité, solidaires contre l'austérité »



À l'approche de la Journée internationale des femmes, et en raison du contexte social actuel marqué par l'ampleur des mesures d'austérité imposées par le gouvernement, le Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CCQCA) a organisé le 18 février 2015 une journée thématique sur le thème de la lutte des femmes contre les mesures d'austérité. Au cours de cette journée, des femmes provenant de divers horizons professionnels, dont l'éducation, la santé, les centres de la petite enfance, etc. se sont réunies afin d'échanger sur l'impact de ces mesures sur leurs conditions de travail tout en abordant ce problème dans une perspective sociale élargie. Le but de cette rencontre était de prendre conscience davantage de l'impact des mesures d'austérité imposées par le gouvernement, en particulier sur les conditions de travail des femmes, et d'échanger sur les moyens à prendre pour lutter contre les effets nocifs des politiques gouvernementales. Dans cette perspective, plusieurs activités étaient à l'ordre du jour. Anne-Valérie Lemieux-Breton du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec Chaudière-Appalaches (REPAC) a d'abord présenté un exposé interactif intitulé

« L'austérité contre les femmes » qui a permis de tracer un portrait éloquent de l'effet concret des coupes budgétaires dans les commissions scolaires, les cégeps, les universités, à l'aide sociale, dans le travail communautaire (où on retrouve 80 % de femmes), en santé, au ministère de la Condition féminine, en environnement et dans les municipalités. Cet exposé a trouvé un écho dans un exercice de mise en situation où des personnages fictifs, mais représentatifs de différents groupes d'âge et de contextes sociaux (écolier, étudiant d'université, jeune travailleur ou de carrière, famille avec enfants, retraité, personne malade, etc.) sont devenus le centre de l'attention de chaque membre des équipes formées pour l'occasion, qui avait à identifier les effets de la transformation ou de l'abolition des services sociaux sur la vie de cette personne. La mise en commun de tous les impacts qui ont été identifiés a révélé la somme importante de problèmes que rencontrent les membres moins protégés de notre société ainsi que l'avenir sombre qui se dresse devant nous tous face à la déstructuration des mesures sociales entamées par ces mesures d'austérité. Émilie Castro, responsable du Comité femmes au CCQCA, a présenté ensuite les thèmes et les objectifs de la **Marche mondiale des femmes** (MMF) intitulée en 2015 « Libérons nos corps, notre Terre, nos territoires », en référence à différents contextes qui structurent la vie des femmes dans le monde. On peut lire le texte de la réflexion entourant la marche de 2015 [ici](#)

La journée s'est terminée par une marche historique et symbolique devant le parlement, au cours de laquelle les participantes ont brandi une bannière formée de bouts de tissus sur laquelle étaient inscrits certaines paroles dénonçant les mesures d'austérité et d'autres décrivant le monde qui est souhaité. **Femmes en marche pour l'égalité, solidaires contre l'austérité, Seule on va plus vite, mais ensemble on va plus loin !**



CCQCA : Conférence « La détresse psychologique : agir au lieu de subir »

Le 24 février dernier avait lieu une journée thématique en santé et en sécurité organisée par le Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CCQCA). En avant-midi, les conférenciers Michel Vézina, MD et Carole Chénard, MBA, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ont abordé la problématique des risques psychosociaux associés au travail. Leur communication se concentrait sur trois questions d'importance quant à la détresse psychologique : de quoi parle-t-on au juste? Pourquoi devrait-on s'en occuper? Comment la prévenir? La détresse psychologique n'est pas synonyme d'une détresse intense, comme le suggère par exemple l'expression « détresse respiratoire ». Elle représente plutôt ce que nous nommons dans la vie courante « être sur le bord » : ce n'est pas un constat d'épuisement professionnel en tant que tel, mais plutôt un jugement prédictif par lequel on identifie une situation comme intermédiaire entre la normalité et le trouble mental. C'est un peu comme juger l'état d'esprit d'une personne en se demandant : a-t-il le moral « bas »? On sait aujourd'hui que la précarité est une situation particulièrement à risque et que cette notion demeure intimement liée à une variété de **facteurs organisationnels** et de **conditions d'emploi** : charges de travail lourdes et contraintes de temps, peu d'autonomie et d'influence, sentiment d'insécurité, etc. Les **facteurs relationnels**, comme le harcèlement professionnel, les mauvaises relations de travail, le manque de reconnaissance ou le peu de justice ou d'équité sont aussi à considérer comme des facteurs pesant dans la balance. La **Loi sur la santé et la sécurité du travail** (LSST) est claire à ce sujet : le terme « santé » inclut la santé psychologique (voir Article 51.3°). La jurisprudence nous renseigne également à ce propos : l'employeur doit faire appel à des méthodes pour « identifier, contrôler et éliminer les risques » causant la détresse psychologique. Dans ce contexte, il est fortement suggéré qu'un comité paritaire travaille à l'identification des facteurs à l'origine des problèmes de santé psychologique. Dans la perception de ce problème, un premier argument fallacieux fréquemment rencontré est celui-ci : on entend souvent dire que « face aux facteurs organisationnels, on ne peut rien faire, car c'est la responsabilité des individus ». Or, ce raisonnement est très dangereux, car il envenime la situation, en raison d'une déresponsabilisation institutionnelle. Ce qui en découle est très sérieux : le stress double en effet les risques de

pathologies cardiovasculaires chez les individus qui en souffrent. Ces risques varient aussi selon l'intensité et la durée du problème. Une capsule de l'INRS (France) explique bien cette situation épineuse. (Pour visionner cette vidéo : www.youtube.com/watch?v=B9P9k7o8Nxg) Un second argument fallacieux est souvent rencontré dans nos milieux de travail : « Ça coûte trop cher, on n'a pas les moyens pour cela! ». Or, rien n'est plus faux. La santé psychologique représente des coûts équivalant actuellement à 12 à 17 % de la masse salariale. Dans notre société hypermoderne, la santé mentale est deux fois plus onéreuse que la santé physique : 60 % des travailleurs attribuent partiellement ou totalement leurs symptômes dépressifs à leur emploi. Il devient donc prioritaire de faire la promotion de milieux de travail sains. Le travail devrait normalement être un facteur positif dans la vie d'une personne par la construction de l'identité qu'il permet, par la réalisation de soi, par le sentiment d'appartenance qu'il favorise, par l'estime personnelle et la justice sociale qu'il encourage. Mais depuis la mode des méthodes de travail à la LEAN ou à la Toyota, des changements négatifs sont perceptibles. Plusieurs études européennes indiquent que ces nouvelles formes d'organisation du travail sont pathogènes, car elles augmentent la charge de travail, réduisent l'autonomie des travailleurs et encouragent la compétition par la quantification des performances, ce qui marque un retour risqué du taylorisme, aujourd'hui dépassé. On ne peut permettre que le travail ne soit accessible qu'aux gens hyper résistants au stress : en plus d'être irrationnelle et contre-productive, cette idéologie engendrerait des coûts sociaux monstrueux. Il faut intégrer ces coûts d'opportunité au calcul et humaniser nos milieux de travail. M. Vézina a très bien résumé le problème : « La détresse psychologique est une pathologie de la solitude et de la désolidarisation ». De nos jours, les entreprises les plus profitables sont celles qui s'occupent de leurs employés : ceux-ci sont en santé et fiers de leur travail. À ce sujet, les notions de « travail émotionnel » et de « pertes de sens en emploi » commencent à être des sujets d'étude quantifiés, dont les pistes sont très prometteuses. Vincent Mauger
V.-p. aux relations intersyndicales

Compte-rendu des manifestations contre les mesures d'austérité

Pour un résumé des manifestations qui ont été organisées à travers la province contre les mesures d'austérité, cliquer [ICI](#)

Manifestation intersyndicale à l'UQAM contre les mesures d'austérité : ce qu'en pensent nos collègues chargés de cours

Pour visionner la vidéo, cliquer [ICI](#)

À lire, à voir, à écouter

Isabelle Paré. « Replacer l'éducation au cœur des priorités de l'État ». *Le Devoir*, 23 février 2015

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/432605/plint-chaud-replacer-l-education-au-coeur-des-priorites-de-l-etat>

Étienne Plamondon-Emond. « Zones d'ombre sur la PNRI ». *Le Devoir*, 21 février 2015

<http://www.ledevoir.com/societe/education/432194/politique-nationale-de-la-recherche-et-de-l-innovation-zones-d-ombre-sur-la-pnri>

Eve-Lyne Couturier et Simon Tremblay-Pépin, Rapport de recherche. Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008. Montréal, IRIS, février 2015

http://www.ledevoir.com/documents/pdf/femmes_et_austerite.pdf

Point de vue de la CSN sur l'étude de l'Iris

http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiquer/-/ap/Comm2015-03-02b?p_p_state=maximized#.VPZtiynDkqg

Débat « Syndicalisme québécois : à la hauteur des défis? »

Le 26 novembre 2014, la Chaire publique de l'AÉLIES (Université Laval) présentait, dans le cadre de ses conférences publiques, une table ronde sur la question du syndicalisme québécois. Y participaient Jacques Létourneau de la CSN, Lucie Martineau de la SFPQ, Adrien D. Pouliot du Parti Conservateur du Québec, Gilles Rancourt, associé chez Norton Rose Fulbright, Laurence-Léa Fontaine de l'UQAM. La vidéo de cette table ronde est maintenant disponible sur la chaîne du Canal Savoir. À écouter pour mesurer la réflexion en cours sur le syndicalisme.

Informez-nous!

Informez-nous de vos activités professionnelles

Lancement d'un livre, publication d'un article, obtention d'un prix, de subventions de recherche, participation à un colloque, à un congrès, organisation d'une exposition, d'un concert, d'un spectacle, etc. Vous contribuez ainsi à la visibilité et à la reconnaissance des chargés de cours en faisant connaître, via le site web du syndicat, votre contribution à la vie intellectuelle et artistique. Pour nous contacter : communications@scccul.ulaval.ca

Comité de rédaction : Anne Beauchemin, Puma Freytag et Suzanne La Vallée.

Collaborateurs pour ce numéro : Nicole Blouin, Roberson Édouard, Vincent Mauger et Louis Lefrançois.

Révision linguistique : Complément Direct

Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications
pour **L'Équipe du SCCCUL**

[Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !](#)

L'Info SCCCUL est distribué à la communauté universitaire.

© 2015 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval